

Café citoyen du 29/01/2020

« Aménagement hydraulique et protection contre l'inondation »

RESUME DES THEMES EVOQUES ET DES QUESTIONS POSEES

Les grosses inondations sont rares mais redoutables. Les digues imposantes le long du Gardon le montrent clairement.

Des travaux sont à prévoir pour le Grabieux qui a inondé les riverains en 2014 et 2015.

Une étude hydraulique est en cours pour le Bruèges et le Grabieux et elle concerne les communes de St-Martin, St-Julien, St-Privat et Alès.

Mais la nature des travaux faits jusqu'ici est-elle pertinente ?

Quels sont les enjeux ? Quels seront les coûts ?

Quel est le rôle joué par les citoyens ? Les associations ? Les élus ?

Bernard Vayssade, enseignant-chercheur retraité de l'Ecole des Mines d'Alès et membre de l'association des Sinistrés du Grabieux, a fait une présentation générale de l'hydraulique et de certaines notions importantes. Ainsi, la notion de crue centennale : on pourrait penser que la crue centennale revient à peu près tous les cent ans et qu'il y aurait un cycle. Il n'en est rien, et il est possible d'avoir deux années successives deux crues « centennales ». Par ailleurs, le débit d'une rivière est très variable d'une année sur l'autre ; il faut 30 ans de mesures des crues pour avoir une fiabilité dans ce domaine.

Les participants (40 à 50 personnes) ont ensuite pris la parole.

Des risques insuffisamment pris en compte dans les travaux et aménagements des années précédentes

L'exemple du quartier du **Grabieux** a été largement évoqué par des membres de l'association des Sinistrés de ce quartier qui a subi des inondations en 2002, 2014 et 2015. L'urbanisation des zones naturelles d'expansion des crues en amont, les ruissellements accrus par l'imperméabilisation des sols (bétonisation), les ponts devenant des obstacles à l'écoulement en sont les principales causes.

En ce qui concerne le **Gardon**, son lit a été surcreusé dans la deuxième moitié du 20^e siècle, ce qui a entraîné une surélévation relative des zones d'expansion naturelle, un abaissement de la nappe phréatique et des affouillements potentiellement dangereux des ouvrages d'art, et, en conséquence, des risques accrus pour les quartiers voisins en aval.

Les zones naturelles d'expansion des crues ont été surélevées par l'apport d'alluvions prélevées illégalement dans le lit mineur du Gardon.

Plus globalement, l'urbanisation de ces dernières années à Alès et dans les environs a accru les risques d'inondation : bassins de rétention inexistantes ou insuffisantes (notamment près du Grabieux, à la Prairie, ou près du Bruèges), densification des constructions sans contrôle de l'absorption des sols, bétonnage en ville, construction du centre commercial Porte Sud en zone inondable et non constructible du PPRI...

La solution est-elle de laisser passer l'eau à tout prix, avec des rivières endiguées et très larges qui coupent réellement la ville en deux ? Ou bien faut-il construire des bassins de rétention en amont, ce qui consomme de l'espace et bride le développement de la ville ?

Le débat est ouvert. La ville de Nîmes a pris le parti des bassins de rétention en amont, car il y était quasiment impossible de revenir à des cadereaux libres et en plein air dans la ville, ce qui aurait nécessité de démolir de nombreuses constructions.

A partir du 18^e siècle, Alès a fait un choix différent pour ce qui concerne le Gardon. Le patrimoine des digues le long du Gardon est imposant, car Alès a privilégié la solution de l'endiguement, et elle choisit maintenant d'appliquer cette méthode aux affluents (Grabieux et Bruèges). Toutefois, cette méthode est à ses limites (élargir les cours d'eau amène notamment à reprendre les ponts, les passerelles), et des bassins de rétention sont à prévoir en complément des élargissements envisagés sur le Bruèges et le Grabieux.

La question de la fiabilité des barrages en amont d'Alès a été évoquée.

J.M. Suau a précisé que le département gère 5 barrages dont celui des Camboux et celui de Sainte Cécile d'Andorge.

La construction d'une déverse sur ce barrage est prévue pour faire face à une pluviométrie aussi importante qu'en 2002 en amont du barrage. Il faut ajouter que le dossier technique a fait l'objet d'études approfondies et que la modification apportée à ce barrage donne un supplément de sécurité.

La ressource en eau

C'est une richesse qui nécessite une gestion des différents besoins (approvisionnement des habitants, agriculture) dans le respect de l'environnement.

Dans le quartier de la Prairie, le surcreusement du lit du Gardon a eu un effet négatif sur la hauteur de la nappe phréatique. Beaucoup d'anciens puits et forages ne sont plus alimentés depuis ce moment. L'activité maraîchère en est pénalisée.

En cas de sécheresse accrue un seuil critique pourrait être atteint.

La ressource en eau est également liée à la végétalisation (arbres en ville, forêts) qui permet de réduire l'évaporation. L'importance des Cévennes dont les sols retiennent bien l'eau a été soulignée.

La qualité de l'eau

Actuellement les eaux pluviales et les eaux usées ne sont pas dans des réseaux séparés et sont toutes dirigées vers la station d'épuration. En cas de grosses pluies, la quantité est telle que la station n'est plus capable d'assurer son rôle et que des débordements ont lieu, d'où un réel problème de pollution. Ce fonctionnement devrait être revu dans son ensemble.

D'autre part la pollution du Bruèges et du Grabieux n'est pas contrôlée.

La distribution de l'eau aux habitants

Il existe une régie publique (REAAL) pour la distribution, mais l'assainissement et la production font l'objet d'un contrat avec Veolia. Ces compétences sont maintenant du ressort de l'Agglo.

Pour Alès, cette question doit être réétudiée en envisageant une régie municipale totale et la négociation d'une tarification sociale avec les premiers mètres cubes vitaux gratuits.

Des questions de réglementation

La multiplicité des collectivités et des administrations qui interviennent sur la gestion de l'eau et les réglementations complexes rendent très difficiles l'information des citoyens. Les responsabilités de chacun ne sont pas claires, ce qui laisse place à Alès à de nombreuses dérives.

Le centre commercial Porte Sud qui a été construit en zone inondable dans le lit majeur du Gardon avec l'aval du maire en toute connaissance de cause et sans que l'Etat intervienne en est un exemple.

Il a été souligné que la gestion actuelle du Gardon dans Alès ne tient pas compte de l'amont et de l'aval. La notion de gestion commune du bassin versant de la rivière, qui est pourtant inscrite comme une nécessité, n'est pas prise en compte dans les aménagements de la traversée d'Alès.

L'implication des citoyens

Les associations (par exemple Grabieux, Prairie) ont une très bonne connaissance de la situation hydraulique de leurs quartiers. Jusqu'à présent insuffisamment écoutées et associées par les élus, elles seront nécessairement des acteurs importants pour la réflexion sur les projets et aménagements futurs.

De manière plus large, l'information et la consultation des habitants est prioritaire : une « commission de l'eau » pourrait être créée.

Nota : concernant l'abaissement du Gardon dans la seconde moitié du 20^e siècle, les données sont fournies par le mémoire de Master de Julien BENOIT (Montpellier III, 2006)